



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 3

Date :
29/01/2015

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Michel MICHALLET	X		
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	
Bertrand COSSOUX	X		
Annie COURTIER	X		
Marie-Corinne COUSINARD	X		
Olivier DELMER		X	
Karine DA SILVA COUTINHO	X		
Gérard ESPINERA	X		
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Paul SCHULTZ	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel MICHALLET, Maire, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Madame Annie COURTIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal :

- de supprimer à l'ordre du jour le point suivant le point sur le PLU. En effet il apparaît que le compte rendu du débat sur le PADD, figurant dans le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2014 est suffisant.
- De rajouter le point suivant : modification du contrat de location de la salle « la Recellerie »

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2014.....2**
2. **Adhésion à la S.P.L. Melun Val de Seine**
- Aménagement.....2_Toc406483502**
3. **Contrat de maintenance ICARE relatifs aux radars pédagogiques2**
4. **Modification du contrat de location de la salle « La Recellerie ».....2**
5. **Questions et informations diverses.....2**

Rédigé-le : 29/01/2015

Par Mme COURTIER – élue Secrétaire de séance



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 3

Date :
29/01/2015

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2014

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal du 10 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

2. Adhésion à la S.P.L. (Société Publique Locale) Melun Val de Seine Aménagement

Monsieur MICHALLET rappelle au Conseil Municipal que le capital de cette société est intégralement détenu par les communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Elle peut agir en tant qu'A.M.O. (Assistant à Maîtrise Ouvrage) mandataire, ou concessionnaire.

La mise au capital est de 10 actions de 500 € qui devront être inscrits au budget primitif 2015 de la commune.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette adhésion

3. Convention d'occupation temporaire du domaine public.

Monsieur MICHALLET présente et propose une convention d'occupation précaire pour utilisation du domaine public dans le Parc des Vives-Eaux. Un débat s'engage principalement sur le risque d'exemple de cette situation et des demandes de tous types qui pourraient s'ensuivre.

Vote du Conseil Municipal :

- Contre 6 voix
- Pour 5 voix
- 2 Abstentions

La convention est refusée

4. Contrat de maintenance I.CARE relatif aux radars pédagogiques

Il est proposé au conseil municipal un contrat de maintenance relatif à l'installation de deux radars pédagogiques I.CARE sur la commune.

Le contrat propose une première année gratuite (2015), les années suivantes d'un montant de 400 € H.T./an.

Vote du Conseil Municipal : Pour à l'Unanimité

5. Modification du contrat de location salle « La Recellerie »

Monsieur MICHALLET rappelle que nous venons d'installer un défibrillateur dans la salle « la Recellerie » et que le coût de ce matériel avoisine les 1800 €. La caution actuellement demandée est de 1500 €. Il est donc proposé de la modifier et de la porter à 1800 €.

Les conditions tarifaires ne sont pas touchées.

Monsieur PIERRAIN propose par ailleurs, de compléter le contrat en portant la phrase suivante :

« le locataire est responsable de ses invités ».

Le Conseil Municipal est dans son ensemble favorable pour ce rajout.

Les modifications au contrat de location sont adoptées à l'unanimité.

6. Questions et Informations Diverses

- Date du prochain conseil Municipal : 5 mars à 20 h 30 avec présentation du compte administratif et du compte de gestion. Nous aurons un autre conseil vers fin mars pour le budget primitif 2015. La commission des finances sera convoquée.
- Appel à concurrence sera lancé pour l'organisation des N.A.P. (nouvelles activités périscolaires) 2015/2016 avec mise en place d'un P.E.D.T. (projet éducatif territorial).



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 3 de 3

Date :
29/01/2015

- Un appel à concurrence sera lancé pour la restauration scolaire, le contrat actuel se finissant au mois de juillet 2015.
- Un arrêté sera pris dans le cadre du stationnement et de la recharge de véhicules électriques sur le parking de la mairie (modèle fourni par le SDESM)
- Une réunion publique sera organisée dans le courant du mois de mars avec la police nationale dans le cadre du dispositif « participation citoyenne » qui a pour but de lutter principalement contre les cambriolages.
- Le 26 janvier s'est tenu le premier conseil municipal des enfants.
- Le 28 janvier première réunion du conseil des aînés.
- Le 31 janvier remise de récompense aux jeunes bacheliers boissisiens.

- Le 8 février organisation à la « Recellerie » d'une braderie vêtements enfants.
- L'Agence des Espaces Verts a pris contact avec la Mairie dans le cadre de l'avenir des Fouilles.
- La CRCI (Commission Régionale de la Coopération Intercommunale) a rendu son avis sur les intercommunalités.
Le S.A.N Sénart va être intégré à la future communauté urbaine d'EVRY.
La C.A.M.V.S., bien que n'atteignant pas le seuil de 200 000 habitants, bénéficie d'une dérogation et fusionne avec Seine-Ecole. Elle cherchera ultérieurement d'autres partenaires.
- La D.G.F.I.P. mène une expérience de révisions des valeurs locatives sur cinq départements avec objectif de la généraliser à toute la France début 2018.
- En fin de séance du Conseil Monsieur LARROQUE présente le futur site Internet de la Commune.

Levée de la séance après épuisement de l'ordre du Jour

Le Maire
Michel MICHALLET